



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 5382

Texte de la question

Le charbon français, produit de première nécessité pour les consommateurs de cette énergie, est traditionnellement utilisé par des familles et des personnes âgées modestes. En 1982, 1 900 000 ménages utilisaient un chauffage individuel au charbon. Le taux de TVA applicable aux abonnements d'EDF-GDF est passé de 18,60 p 100 à 5,50 p 100 depuis le 1er novembre 1988. En conséquence, M Jean-Claude Gayssot demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, s'il envisage de réduire aussi le taux de TVA sur le charbon français afin que ces deux millions de foyers ne soient pas injustement pénalisés.

Texte de la réponse

Reponse. - La mesure souhaitée par les honorables parlementaires irait beaucoup plus loin que celle prise en faveur des abonnements relatifs aux livraisons d'électricité, de gaz combustible et d'énergie calorifique, des lors qu'elle porterait sur les dépenses de consommation d'énergie proprement dite. Une extension de cette mesure serait inmanquablement demandée pour la consommation de fioul domestique, de gaz et d'électricité. Il en résulterait des pertes de recettes budgétaires de l'ordre de 15 milliards de francs qui nécessiteraient des transferts de charge particulièrement délicats à réaliser. C'est pourquoi cette mesure n'a pas été retenue par le Parlement lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1989. Au demeurant, plusieurs Etats membres de la Communauté économique européenne, dont la République fédérale d'Allemagne, appliquent le taux normal au charbon comme à l'ensemble de l'énergie. Les propositions d'harmonisation des taux de TVA faites par la commission des Communautés européennes devront faire prochainement l'objet d'un examen concerté entre les Etats membres ; il n'est pas possible d'en préjuger le résultat.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5382

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3292